

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 1 (1913)

Rubrik: Miscellanées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISCELLANÉES

L'ÉGLISE ORTHODOXE

MM. les professeurs Friedrich, de Giessen et Beth, de Vienne, consacrent deux bonnes monographies à l'Eglise orthodoxe orientale dans la livraison 83-84 de l'encyclopédie *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*, Bd. IV, p. 1037 à 1052. Vu l'intérêt qui s'attache actuellement aux Eglises de la péninsule des Balkans, nous saisissons cette occasion pour exposer brièvement les principaux traits de l'organisation ecclésiastique de la plus grande des Eglises d'Orient.

Rappelons tout d'abord quelles sont les Eglises chrétiennes d'Orient qui ne font pas partie de l'église orthodoxe : 1. Les Eglises du rite grec qui n'ont pas leur hiérarchie propre, mais qui ressortissent à des supérieurs ecclésiastiques romains, c'est-à-dire : les Grecs catholiques d'Italie et de Sicile, les Abyssins grecs, les chrétiens de l'apôtre Thomas, les catholiques bulgares, une partie des Arméniens et les Coptes catholiques. — 2. Les Eglises unies à Rome qui possèdent leurs évêques propres, soit : les catholiques grecs et les catholiques arméniens d'Autriche-Hongrie. — 3. Les cinq patriarchats orientaux unis à Rome, et ayant leur hiérarchie à eux et leurs propres « métropolitains » ; ce sont : le patriarchat arménien de Cilicie, le patriarchat melkite d'Antioche, le patriarchat maronite d'Antioche, le patriarchat syrien d'Antioche et le patriarchat chaldéen de Babylone. — 4. Les Eglises nationales d'Orient qui ne se rattachent pas à la doctrine orthodoxe (Eglise syrienne jacobite, Eglise syrienne nestorienne, Eglise copte, Eglise d'Abyssinie et Eglise nationale d'Arménie).

A côté de ces groupes multiples, l'Eglise orthodoxe, de son vrai nom « Eglise orthodoxe catholique et apostolique d'Orient », fait grande figure. Son unité, il est vrai, est plus idéale que réelle. A l'heure actuelle, en effet, l'Eglise orthodoxe se compose de quinze Eglises autonomes, « autocéphales », pour employer l'expression courante en Orient. Ce sont :

1. *Les Eglises autocéphales de l'Empire ottoman.*

1. Le patriarcat de Constantinople. — L'ancien chef hiérarchique de toute la chrétienté orientale, l'ancien concurrent du pape, n'est plus aujourd'hui, effectivement, que le chef des chrétiens orthodoxes de la Turquie d'Europe et de l'Anatolie. Elu par le clergé et par le peuple, nommé par la Sublime Porte, il est assisté d'un synode de douze métropolitains devant lequel sont portées toutes les questions d'ordre spirituel, tandis que les affaires temporelles ressortissent à un conseil spécial composé de quatre archevêques et de huit laïques. Si les compétences ecclésiastiques du patriarche de Constantinople sont loin d'être ce qu'elles étaient autrefois, sa situation politique reste assez considérable ; depuis l'année 1453, le patriarche est une sorte de remplaçant du sultan, de juge civil suprême des chrétiens orthodoxes établis sur toute l'étendue de l'Empire ottoman.

2. Le patriarcat d'Alexandrie. — Ancien concurrent du patriarche de Constantinople, le patriarche d'Alexandrie a vu sa situation singulièrement affaiblie au VII^e siècle par la conquête arabe, et au XVI^e par la conquête turque. La situation était devenue si critique dans la métropole de l'Égypte que pendant deux siècles il fut obligé presque continuellement de résider à Constantinople. Ce n'est qu'au siècle passé, sous le règne de Méhémet-Ali, que le patriarche d'Alexandrie rentra effectivement en possession de sa charge.

3. Le patriarcat d'Antioche — a été constamment affaibli par des schismes dès l'époque du moyen-âge ; plus récemment les querelles de races entre Arabes et Grecs et les interventions de la Russie n'ont pas moins contribué à l'affaiblir.

4. Le patriarcat de Jérusalem — a souffert cinq siècles durant sous le régime des Arabes et des Mamelouks ; la conquête de la ville par le sultan Selim marqua le début d'une époque meilleure.

5. L'Église du Sināï — est réduite au seul couvent du mont Sināï. L'abbé porte, depuis neuf siècles, le titre d'archevêque. Le couvent fut déclaré Église autocéphale au XVI^e siècle pour l'arracher aux entreprises concurrentes des patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, qui prétendaient avoir des droits sur lui.

6. L'Église de Chypre — est autocéphale depuis le V^e siècle. Son chef hiérarchique porte, lui aussi, le titre d'archevêque.

2. *Les Eglises autocéphales nationales.*

7. L'Église russe — est indépendante de Constantinople depuis 1589. Elle eut à sa tête, pendant plus d'un siècle, un patriarche (le métropolitain de Kief, puis celui de Moscou). Pierre le Grand, qui redoutait la

puissance et l'indépendance du chef de l'Eglise, supprima la fonction patriarcale et la remplaça par le « Saint Synode » dont les affaires sont gérées par un procureur qui a rang de ministre d'état. Dès lors, le chef suprême effectif de l'Eglise russe c'est le tsar.

8. L'Eglise du royaume de Grèce — a pris naissance en 1833, à la suite de la proclamation de l'indépendance grecque. Elle a à sa tête le métropolitite d'Athènes et un synode composé de quatre évêques nommés chaque année par le ministre des cultes et d'un commissaire royal.

9. L'Eglise bulgare — portée durant tout le cours du XIX^e siècle par un sentiment national puissant, a conquis lentement son autonomie après une lutte opiniâtre contre les prétentions du patriarche œcuménique. Proclamée autocéphale par le sultan, en 1870, elle a à sa tête un exarque (qui réside à Orta-Keui, sur le Bosphore); la juridiction de l'exarque s'étend non seulement sur les orthodoxes de Bulgarie, mais encore sur un million et demi de Bulgares établis en Macédoine et en Thrace.

10. L'Eglise de Roumanie — a rompu avec Constantinople en 1882; elle a deux métropolitites, celui de Moldavie, qui réside à Jassy, celui de Valachie qui réside à Bucarest et qui, en sa qualité de primate, préside le synode.

11. L'Eglise serbe. — Au XIV^e siècle, pendant l'époque classique de l'histoire de la Serbie, l'Eglise serbe eut son patriarche en résidence à Ipek; au bout de quatre siècles, le patriarcat serbe fut réuni à celui de Constantinople. Un an après l'érection de la Serbie en principauté, en 1879, l'Eglise se déclara autonome et s'organisa indépendamment de Constantinople; son chef religieux est l'archevêque de Belgrade.

12. L'Eglise du royaume de Monténégro — a fait partie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle du patriarcat d'Ipek; dès lors elle a été autocéphale, avec le métropolitite de Cetinje pour chef.

Ces six Eglises, on le voit, sont exclusivement et strictement nationales, l'union de l'Eglise et de l'Etat y est aussi étroite qu'elle peut l'être.

3. *Les Eglises autocéphales d'Autriche-Hongrie.*

13. L'Eglise de Carlowitz — doit son origine à l'émigration, entre 1690 et 1700, d'environ quarante mille familles serbes venues sur terre autrichienne pour échapper à la persécution turque. Cette Eglise, rattachée d'abord au patriarcat d'Ipek, est devenue autonome et son chef a pris le titre de patriarche.

14. L'Eglise de Transsylvanie — a été longtemps unie à celle de Carlowitz. Des raisons nationales amenèrent les orthodoxes de Transsylvanie à se constituer à part, avec un métropolitite qui réside à Hermannstadt.

15. L'Eglise de Bukowine et de Dalmatie, — sous le titre de « Métropole de Bukowine », est autonome depuis 1873. Les principales localités où elle est installée actuellement sont : Czernowitz, Vienne, Trieste, Zara et Cattaro.

En face de l'Eglise romaine, dont elle est définitivement séparée depuis 1053, l'Eglise orthodoxe semble singulièrement morcelée. Aucune des Eglises autocéphales ne reconnaît plus les droits du patriarche de Constantinople. La plupart d'entre elles n'ont plus aucun rapport avec le successeur des chefs suprêmes de l'Eglise d'Orient ; seules les Eglises de Grèce, d'Alexandrie, de Jérusalem, de Serbie, de Chypre et du Sinaï, sont restées fidèles à l'antique usage qui voulait que les saintes huiles fussent consacrées à Constantinople par le patriarche.

Si l'unité extérieure n'est plus qu'un lointain souvenir, si l'histoire de l'Eglise d'Orient marque un contraste absolu avec celle de l'Eglise catholique d'Occident, il n'en reste pas moins que toutes les Eglises autocéphales ont conscience du lien idéal qui les unit.

Sur le terrain du droit, tout d'abord. Ces Eglises reconnaissent toutes le même et antique droit canon qui règle non seulement les affaires ecclésiastiques, mais qui s'étend aussi au domaine pénal et civil (mariage, droit de propriété, etc.).

Sur le terrain de l'organisation ecclésiastique, ensuite. On l'a vu, certaines Eglises d'Orient confèrent aux laïques un rôle important dans le gouvernement de l'Eglise ; le système synodal a remplacé le pur cléricisme. Et, pour le dire en passant, on voit comment les Eglises d'Orient sont à plus d'un égard plus rapprochées du protestantisme que celle de Rome ; l'on sait qu'entre le patriarche orthodoxe et les Eglises vieille-catholique et anglicane des rapports fraternels ont été inaugurés dans l'esprit le plus sincèrement irénique.

Sur le terrain du culte et de la doctrine, enfin. C'est ici peut-être, que dès les origines de l'Eglise orientale, les changements ont été le moins sensibles. La liturgie qui était en usage en Orient au VI^e siècle règle aujourd'hui encore les divers actes du service divin comme au temps de Chrysostôme et de Basile. Quant à l'enseignement doctrinal il est resté semblable à lui-même ; la conception du christianisme qui s'y reflète est celle qui fut élaborée au II^e siècle par les premiers théologiens chrétiens. Les doctrines fixées par les grands conciles sont restées intactes ; aussi bien, l'un des plus grands parmi les docteurs orientaux Grégoire de Nysse, n'avait-il pas par avance mis un terme au développement de la pensée chrétienne dans son Eglise en interprétant le récit de la Genèse : lorsqu'il a interdit au premier homme de goûter des fruits de l'arbre de la connaissance, Dieu a voulu signifier aux hommes de ne point scruter les mystères de son essence.

Le D^r Konrad Lübeck a publié en 1911, chez l'éditeur Kösel, à Kempten, un excellent petit livre : *Die christlichen Kirchen des Orients*. L'auteur est catholique romain ; son ouvrage se recommande par l'objectivité du jugement et par la connaissance du sujet puisée sur place, au cours d'un voyage d'études en Orient.

— M. Th. Ruysen consacre un article d'une grande actualité à *la tempérance*, dans le dernier fascicule de la *Revue de métaphysique et de morale* (janvier 1913, p. 132-149).

Tant qu'on a considéré la tempérance du seul point de vue individuel, on a pu y voir une vertu de luxe et opposer à ceux qui la prêchaient l'idéal de l'homme antique, qui met sa gloire à jouir de tous les biens sans que personne l'en empêche. Mais, remarque M. Ruysen, la civilisation moderne a inventé des formes nouvelles d'intempérance, qui menacent de compromettre à brève échéance la santé des sociétés civilisées : nous nous livrons à un inquiétant gaspillage de nos richesses, nous sommes en train d'épuiser nos forces vives non seulement dans la poursuite du plaisir, mais aussi dans cette fièvre de travail qui sévit un peu partout, dans toutes les classes sociales. Car « l'intempérance moderne est tout autre chose que l'abus répugnant des jouissances individuelles. Elle prend l'aspect d'une véritable hypertrophie de la capacité sociale de produire et de consommer ; elle dénote une rupture générale de l'équilibre entre les besoins réels et les jouissances ; elle montre à plein combien les artifices de la civilisation, inventés pour amoindrir l'effort et accroître la joie de vivre, peuvent se retourner contre leurs propres inventeurs. »

En présence de ce péril nouveau, les arguments de la morale individuelle en faveur de la tempérance gardent toute leur valeur ; mais il apparaît surtout que la tempérance est et sera toujours davantage une des vertus cardinales de la morale collective. La tempérance « est l'une des formes les plus claires, les plus évidentes de la dette de l'individu vis à vis de la société, en ce sens que l'intempérance amoindrit la valeur de notre collaboration à l'œuvre commune, quand elle ne fait pas de nous un dégénéré, un incapable c'est-à-dire une non-valeur, une charge sociale. Elle se rattache encore au problème de la distribution des biens, puisque tout gaspillage de richesse représente pour d'autres la non-satisfaction de besoins réels, la déception d'une espérance, et grâce aux sentiments des contrastes, une aggravation de leur propre misère. On pourrait, sans forcer les termes, signaler dans la tempérance l'un des aspects les moins soupçonnés, les plus essentiels, des devoirs de justice. »

Dans ces conditions on conçoit l'immense importance que l'on doit attribuer au sein du monde moderne à ces sociétés d'hommes et de

femmes qui se sont vouées à l'*organisation sociale de la tempérance* ; elles sont appelées à jouer un rôle de premier plan.

« Contre le double épuisement de l'humanité par la jouissance trop facile et par l'effort trop difficile, les sociétés de tempérance représentent, jusqu'ici, le seul effort de réaction systématique. Leur entreprise dépasse donc infiniment le « relèvement » individuel de quelques ivrognes ; elle ne tend à rien moins qu'à maintenir l'humanité sur sa vraie voie, car elle vise à la rendre capable de supporter ses propres progrès et de jouir sans déchéance de ses propres inventions. Il y a quelque grandeur à ce que des bonnes volontés, dont la plupart sont obscures et désintéressées, se soient associées pour cette œuvre de salut humain. Toutes proportions gardées, les sociétés de tempérance représentent l'équivalent des ordres monastiques du moyen âge, qui sauvegardèrent de la brutalité des mœurs féodales un idéal d'existence disciplinée et largement ouverte à la vie spirituelle... »

« Si leur propagande réussit, si la contagion de leur exemple s'étend des pays anglo-saxons et scandinaves au reste des nations civilisées, il pourrait bien se produire, avant peu, une sorte de partage de l'humanité en deux fractions : l'une saine, maintenue par une alimentation rationnelle, par l'hygiène et les sports, à la hauteur des grandes tâches de la civilisation ; l'autre physiquement dégénérée, lasse d'agir et dégoûtée de jouir, mûre pour le suicide et pour l'abdication. Si ces deux moitiés de l'humanité future arrivent à se différencier, il n'est pas douteux que la première, en restant maîtresse d'elle-même, ne soit appelée à gouverner l'autre, en même temps qu'elle régira les forces domestiquées de la nature. L'avenir est aux tempérants. »

Les sociétés de tempérance défendues et justifiées par un professeur de philosophie de l'Université de France dans une Revue de métaphysique, voilà bien un signe des temps !

— M. Karl Bornhausen, professeur à l'Université de Marburg, consacre à un livre français sur la philosophie allemande, publié récemment, une étude critique dont la conclusion vaut d'être signalée.

Après avoir reproché à l'auteur d'avoir écrit en français un livre allemand sur des problèmes posés comme on les pose en Allemagne, M. Bornhausen continue :

« De cela je ne saurais me déclarer satisfait (si honorable que ce soit pour la science allemande). Ce Français ne m'a rien livré de ce qui constitue son bien propre ; il n'a guère mis en œuvre ce qu'il y a d'original dans sa manière de penser ; il a appris trop de choses en Allemagne... Or, quand je considère les dons philosophiques qui sont particuliers au peuple français, l'évolution idéaliste — trop tôt interrompue — par laquelle il a passé ; quand je réalise ce que son bon génie a fait de lui dans la Suisse protestante dès les temps de Vinet et de Secrétan

jusqu'à Paul Chapuis et Gaston Frommel ; quand je pense à tous les mouvements — si distingués — de réforme théologique et religieuse qui se sont produits en France, aussi bien dans le camp catholique que dans le camp protestant, je me trouve en présence de tant d'idées originales, précieuses et caractéristiques, dignes d'enrichir la science hors du milieu spécial dont elles sont issues, que je déclare nécessaire que la théologie — et la théologie allemande en particulier — soit mise au courant de ce mouvement intellectuel. »

« Nous demandons à nos collègues français, de donner aux questions allemandes des réponses inspirées par l'esprit français, au lieu de couvrir les solutions allemandes d'un vêtement français. Peut-être est-ce là une besogne trop difficile, au temps de la jeunesse surtout. La tâche, cependant, vaut que l'on s'y consacre, et tous les efforts qui seront faits dans cette direction contribueront à créer cet esprit scientifique international, par lequel se réalise l'humanité idéale. »

Nous accueillons, pour notre part, avec une vive satisfaction et une entière sympathie cette invite si cordiale et si flatteuse ; et nous transmettons le vœu du professeur de Marburg aux collaborateurs et aux lecteurs de la *Revue*.

Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages, par EUGÈNE RAMBERT. Quatrième édition, illustrée et augmentée d'une préface et de notes par PH. BRIDEL. Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1913, in-8°.

« S'il reste un livre de notre littérature romande, ce sera certes celui-là », disait Louis Vulliemin en parlant de l'ouvrage qu'Eugène Rambert venait de consacrer à notre grand Vinet. Deux éditions en 1875, une troisième en 1876, disent assez l'accueil que lui réserva le public. Depuis assez longtemps, une réimpression paraissait nécessaire. M. le prof. Ph. Bridel y a pourvu, avec la compétence, l'érudition, l'exactitude scrupuleuse et la conscience scientifique dont une fois de plus il nous donne la preuve. Le livre de Rambert reparait, un peu gros — peut-être eût-il été plus pratique de maintenir la disposition en deux volumes — orné d'une douzaine d'illustrations bien choisies, et surtout augmenté et complété de la façon la plus heureuse.

Il est superflu de parler du texte de Rambert. Chacun connaît cette admirable biographie, où l'affection, l'émotion même, ont su s'allier si bien à la haute impartialité qui lui donne une valeur scientifique de premier ordre. Rarement un ouvrage de ce genre nous a édifié au même degré tout en nous instruisant. Le lecteur vit réellement au contact de l'une des personnalités chrétiennes les plus profondes. Il était bon qu'au moment où la société d'édition fondée en 1908 publie les œuvres du penseur vaudois, ce remarquable portrait qui est en même temps une page de notre histoire, fût présenté à nos contemporains.

Il nous revient enrichi. La préface et les notes de M. Ph. Bridel

donneront au volume une valeur toute nouvelle. Quel en est le contenu ? — Des corrections, en petit nombre, ici ou là un détail, une date, rien d'important, sauf peut-être la restitution à l'année 1834 de quelques données de l'agenda, reportées par inadvertance à l'année précédente ; mais rien qui modifie la physionomie du personnage. — Des adjonctions, presque uniquement ; et des plus précieuses. Dans la préface, l'historique de l'œuvre elle-même, depuis le premier essai tenté par la plume inexperte de M^{me} Forel, manuscrit où reposent encore dans l'oubli quelques traits intéressants et des jugements qu'il serait dommage de laisser perdre, jusqu'au livre que Rambert écrivit en quelque sorte sous les yeux de M^{me} Vinet. Puis des notices bibliographiques et biographiques, concernant les personnages dont parle l'auteur, accumulation précieuse de renseignements épars ou inédits, sauvés parfois au moment où ils allaient s'effacer dans la nuit du passé. Ces notes, par leur richesse, autant que par leur précision et leur sûreté, feront de ce volume un instrument de travail indispensable à tous ceux qui s'occupent de Vinet d'une manière un peu approfondie. A ce titre encore, M. Ph. Bridel a droit à toute notre gratitude.

A. CHAVAN.

— La Société biblique britannique et étrangère publie une édition critique de poche de la traduction latine du Nouveau Testament, de saint Jérôme (*Novum Testamentum latine secundum editionem sancti Hieronymi*. Editio minor curante Henrico I. White. 1911. xx, 620 p. in-16). On salue avec une vive satisfaction l'apparition de ce petit volume — petit, malgré ses 620 pages — fort bien imprimé par le Clarendon Press d'Oxford et que son prix très bas (1 fr. 25) met à la portée de toutes les bourses d'étudiants.

On sait que la traduction de Jérôme, — qui reçut au moyen âge le nom de *Vulgate* (c'est-à-dire « la plus répandue ») et qui est aujourd'hui encore le texte officiel de la Bible pour l'Eglise catholique romaine — a eu un immense succès : il en existe environ 8000 manuscrits. Au point de vue historique et critique, une pareille abondance comporte de graves inconvénients : les variantes sont si nombreuses qu'il est très difficile d'établir un texte sûr. Au moyen âge déjà on avait fait des revisions — fort insuffisantes, du reste. Au XVI^e siècle, l'Eglise romaine entreprit une édition officielle ; ce travail, inauguré par Sixte V et par Grégoire XIV, fut terminé en 1592 sous Clément VIII. Ce fut la « Bible clémentine », œuvre remarquable pour l'époque, mais qui a fait son temps.

Il y a plus de trente ans, le D^r John Wordsworth (plus tard évêque de Salisbury) était chargé de préparer une édition critique du Nouveau Testament de Jérôme ; de 1889 à 1898, il publiait les Evangiles, en 1905, les Actes. Dès son apparition le texte d'Oxford fit autorité.

Tandis que le savant éditeur se disposait à poursuivre son travail et à aborder le texte des épîtres de Paul, il reçut de la Société biblique britannique et étrangère la demande de préparer une édition de poche débarrassée de l'appareil critique. Telle est l'origine de la petite édition que nous annonçons ; le D^r Wordsworth, aidé de son fidèle collaborateur le D^r Henry I. White, a reproduit le texte de la grande édition pour les Evangiles et le livre des Actes. Toutes les variantes utiles sont placées au bas de la page, elles réfèrent aux neuf principaux manuscrits et aux deux éditions du XVI^e siècle. La disposition très claire de ce petit volume en fait un excellent instrument de travail.

L'évêque de Salisbury est mort en août 1911, il n'a pas eu la satisfaction d'assister à l'apparition de son œuvre et de terminer sa grande édition.

Au reste, quel que doive être le sort de l'œuvre commencée, le renouveau d'intérêt suscité par les travaux du D^r Wordsworth donne de belles promesses. Le Pape a chargé les bénédictins de préparer une édition critique de la Bible latine tout entière et il a mis l'abbé Gasquet à la tête de la commission à laquelle est confié ce travail considérable.

(M. Mangenot vient de publier dans le dernier fascicule (n^o 39) du *Dictionnaire de la Bible*, de Vigouroux, une très importante étude sur la Vulgate ; nous profitons de l'occasion pour la signaler à nos lecteurs. Sur l'édition White voir entre autres : *The Times literary supplement*, 22 août 1912.)

— M. Elie Halévy publie, chez Hachette, le premier volume d'une monumentale *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle* (un vol. grand in 8^o de VIII, 630 pages. Paris, 1912. 15 fr.) sur lequel nous attirons dès aujourd'hui l'attention de nos lecteurs. Par deux articles sur *la naissance du méthodisme en Angleterre* (Revue de Paris, 15 août et 1^{er} septembre 1906) M. Halévy avait brillamment inauguré ses études d'histoire religieuse et fait preuve d'une pénétrante et sympathique intelligence en abordant les problèmes très complexes que soulève le mouvement de réforme qui a bouleversé l'Angleterre du XVIII^e siècle. Dans l'ouvrage que nous annonçons M. Halévy élargit le tableau ; il montre sous quelles influences presque contradictoires l'âme du peuple anglais s'est lentement formée et comment l'esprit religieux a joué un rôle décisif dans la transformation que l'Angleterre a subie, en passant du régime aristocratique à celui de la démocratie industrielle. Près de 100 pages sont consacrées à cette importante étude, au cours de laquelle, après avoir examiné les formes essentielles du protestantisme anglais, l'auteur étudie la prédication méthodiste, les missions, la propagande biblique, pour terminer par un chapitre sur l'œuvre morale accomplie par le méthodisme anglais : la réforme des mœurs, l'abolition de la traite, etc.

Quelques lignes empruntées aux pages dans lesquelles M. Halévy résume son point de vue feront saisir la haute portée de ce remarquable livre : « Les sectes religieuses, dont l'Etat anglais respecte la liberté, sont des associations qui, pour n'avoir point de pouvoirs légaux, aspirent à exercer, et exercent effectivement, une grande autorité morale, tant sur leurs membres que sur la société toute entière... » « Le méthodisme est le véritable antidote du jacobinisme... ; l'organisation des églises est... le véritable principe d'ordre. « L'Angleterre est un pays libre » : cela veut dire, si l'on va jusqu'au fond des choses, que l'Angleterre est le pays de l'obéissance volontaire, de l'organisation spontanée. » « Les chefs du mouvement syndical qui va naître peu d'années après 1815 appartiendront pour la plupart aux sectes dissidentes. Ce seront souvent des *local preachers*, presque des pasteurs. Les fondateurs du méthodisme sont leurs ancêtres spirituels. »

— Les fouilles d'Ophel dont nous avons dit quelques mots dans notre premier numéro de l'année, n'ont pas été entreprises sous la direction des P. P. dominicains, comme nous l'avions indiqué par erreur, mais sous la conduite d'une expédition anglaise, dirigée par le capitaine Parker, sur laquelle planent encore des incertitudes.

Toutefois le Père Vincent (un des membres éminents de l'Ecole dominicaine de Jérusalem) a été admis à visiter systématiquement ces fouilles. Il en a rendu compte dans un ouvrage intitulé *Jérusalem sous terre* et dans les articles très documentés et précis de la *Revue Biblique* que nous avons cités.

C. M.

— Le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, qui vient de paraître (T. XXI) renferme sur *L'origine de la race égyptienne* un captivant article de M. Gustave Jéquier, professeur à l'Université de Neuchâtel. L'auteur demande à l'archéologie, aux coutumes funéraires, à l'écriture, à la linguistique, à l'anthropologie, à la légende tout ce qu'elles peuvent fournir de renseignements sur les envahisseurs qui, après les civilisations chelléennes et néolithiques, à un moment dont nous ne pouvons fixer la date, apportèrent dans la vallée du Nil la connaissance des métaux. Sont-ce des Sémites ou, comme les indigènes leurs prédécesseurs, de purs Africains ?

Voici les conclusions de M. Jéquier : « L'idée que les Egyptiens sont des Sémites ou tout au moins de proches parents de ceux-ci, doit être définitivement écartée ; il en est de même de la théorie que la civilisation de la vallée du Nil s'est formée en pays étranger pour y être apportée déjà toute constituée... A l'origine, les Egyptiens sont bien, comme le dit le grand tableau géographique de la Genèse, des descendants de Noé, donc un peuple de race blanche, et en même temps des fils de Cham l'Africain, non de Sem l'Asiatique. »

— Ceux qui, parmi nous, s'intéressent à la « médecine de l'esprit », et qui ont lu et discuté le livre de M. Durand-Pallot, apprendront avec une curiosité sympathique la publication des *Quaestiones theologiae medico-pastoralis* du Père Gemelli, qui, à bien des égards, représentent la même tendance et répondent au même besoin : mettre les ecclésiastiques au bénéfice de ce que la médecine peut leur offrir de secours pour poursuivre leurs cures d'âmes.

Le P. Gemelli, docteur en médecine, directeur de la *Rivista neo-scolastica*, est doué d'une merveilleuse faculté d'assimilation. Il a tout récemment publié un petit volume sur les dernières découvertes relatives à l'origine de l'homme, un autre sur « l'origine subconsciente des faits mystiques ». On a beaucoup parlé de lui à Milan à propos de conférences contradictoires sur les miracles de Lourdes, dont le compte rendu sténographique vient de paraître en deuxième édition.

Le premier de ses opuscules médico-pastoraux (*Non mæchaberis*, Libreria editrice fiorentina, Florence 1912) est consacré à la question sexuelle : prophylaxie et thérapeutique de l'incontinence. Publié d'abord en italien, il y a cinq ans, l'ouvrage paraît sous une forme nouvelle en quatrième édition ; si on l'a mis en latin, ce n'est pas par prudence pastorale (l'auteur a su éviter les défauts du genre), c'est plutôt pour faire bénéficier de ses recherches les confesseurs de tous les pays.

Le P. Gemelli est admirablement informé ; grâce à une bibliographie précise, ses résumés d'ouvrages très variés de tendances, rendront certainement des services. En dehors de l'idée qui préside à son entreprise, nous n'avons, à vrai dire, rien trouvé d'original ni de nouveau dans ce premier volume. Nous attendions avec curiosité ce qu'il dirait de la coéducation des sexes, dont les résultats prophylactiques dans le domaine qui nous occupe, paraissent incontestables, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la valeur du système comme stimulant intellectuel. Le cardinal Luçon, archevêque de Reims, attaquait il y a deux ans avec une extrême vigueur « ces écoles mixtes, où l'on pratique par le mélange des enfants des deux sexes un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé... » Le P. Gemelli n'est guère plus sympathique à la coéducation. Il se montre totalement incapable de comprendre la nature des relations qui peuvent naître ainsi entre garçons et fillettes, jeunes gens et jeunes filles. « *Amor iste platonicus (flirt uti aiunt) a medicis et a psychiatris propositus, penes nordicas regiones favore exceptus...* », bref, cette camaraderie d'un sexe à l'autre est condamnée par S. Alphonse de Ligouri, et cela semble suffire à notre médecin du XX^e siècle. C'est un peu décevant.

P. B.